

travail de propagande. Il faut que tous les membres mettent l'épaulé à la roue pour le bien commun. Je vous invite donc, chers confrères, à discuter la question avec soin, de manière à adopter un plan nouveau et pratique pour augmenter notre effectif.

Au sujet du Centin Collégial, les recettes du Conseil en 1915 n'ont été que de \$47.73. Je vous demande d'encourager davantage cette œuvre, et de prier vos amis d'y souscrire. Un sou par mois, c'est bien peu. Si tout le monde payait ce sou, la Société pourrait faire instruire 30 jeunes gens, qui plus tard défendraient la race et travailleraient pour la St-Joseph.

Quant aux résolutions que vous avez adoptées, je vous en félicite de tout cœur. Vous avez fait là un beau geste. Personne n'ignore que je suis conservateur; mais je suis avant tout Canadien-français, et je dis que le gouvernement devrait cesser sa persécution envers nos écoles. Bien que payant nos taxes scolaires, nous sommes obligés de nous cotiser entre nous pour soutenir nos écoles. Cette situation doit cesser.

En terminant, je suis persuadé que cette assemblée, comme celle de l'an dernier, sera à l'honneur de notre race et de notre Société par l'esprit de courtoisie française qui va marquer ses délibérations. Dans cette espérance, je remercie mes collègues de leur travail dévoué de 1915, et vous, Messieurs, de la confiance que vous aviez mise en moi, et dont j'ai tâché de rester digne."

Inutile de dire que ce discours de M. le Dr R.-H. Parent a été accueilli par force applaudissements.

Monsieur le secrétaire-receveur, Eugène Labelle, a présenté le rapport suivant:

"Ton rapport tu feras
A l'assemblée annuelle humblement."

Voilà pour moi le onzième commandement que je me garde bien d'enfreindre. S'il n'a pas été écrit sur les tables de pierre de la loi mosaïque, il n'en est pas moins gravé profondément dans mon esprit. Il est gravé d'abord parce que je sais que l'obéissance à ce précepte est nécessaire à la conservation de la position que je tiens de vous et qui me permet de subvenir aux besoins de ma famille; ensuite parce que par habitude, puisque voilà neuf fois que je vous présente un rapport annuel, c'est devenu un besoin pour moi que de venir vous faire une confession générale au moins en janvier humblement. C'est une confession qui ne me coûte guère, parce que, contrairement au moment où je me présente au tribunal de la pénitence, lorsqu'il s'agit du tribunal du Conseil Notre-Dame de l'Union St-Joseph du Canada, je puis, à l'instar du pharisien de l'Evangile, mais avec plus de raison que lui, me louer d'être d'une blancheur immaculée!

En effet, Messieurs, depuis 9 ans que j'occupe la charge de secrétaire-receveur, je m'en acquitte au meilleur de mes connaissances. "Vanter par soi-même ou par son Curé..." cela ne vaut guère, serait-on peut-être tenté de dire. Mais, d'un autre côté, une fausse modestie pourrait vous mettre sous l'impression que je fais mon travail vaillamment, sans zèle et sans effort. Or, j'aime mieux pécher par excès de franchise que par excès de timidité. Et, je veux que vous puissiez juger en connaissance de cause si j'ai été digne de votre confiance et si j'ai bien servi vos intérêts et les intérêts de la Société.

Pour rendre à chacun son dû, je puis réclamer ma part des progrès accomplis par le premier conseil de l'Union St-Joseph du Canada. Non pas que le Bureau de Direction n'ait pas toujours donné aux affaires une direction sage et éclairée; mais, le poste de secrétaire-receveur étant le plus important, le gros de la besogne est constamment resté sur mes épaules. Contrairement à Atlas, géant mythologique portant le Ciel, je n'ai pas fléchi sous le fardeau... Si, d'ailleurs, mon épine dorsale ou mes reins avaient subi un épuisement quelconque, j'avais près de moi un médecin qui se ferait fait un plaisir-moyennement finance—de rétablir mes forces et ma santé.

Il va me falloir nécessairement avoir recours à l'éloquence terne mais convaincante des chiffres pour vous rendre un compte exact du travail du Bureau de Direction et de mon travail propre. Je réclame donc votre indulgence; et je vais tâcher d'être le moins endormant possible. Ça fait quinze jours que je prépare le présent rapport; vous y trouverez comme moi un chef-d'œuvre littéraire propre à vous compenser de la lourdeur des chiffres et statistiques: les fleurs de rhétorique nombreuses et parfumées vous feront oublier l'hiver rigoureux pour vous faire vivre quelques heures d'inexprimable plaisir artistique.

Lorsque l'on m'a confié la perception du Conseil No 1, en 1906, l'effectif de la succursale était de 1600 membres, tandis qu'il est aujourd'hui de 1,738. Apparemment, ce n'est qu'une augmentation de 138 membres, mais en réalité, le travail de recrutement a été plus actif que cela. Seulement, le Conseil a souffert de la création d'autres succursales dans les autres paroisses de la ville et dans les environs. Lors de la formation du seul conseil de Ste-Anne, comme je le faisais observer l'an dernier, nous avons perdu, d'un seul coup, 250 membres. Le même fait s'est reproduit lorsqu'ont été établis les conseils de St-François d'Assises, de St-Charles de Clarkstown, de St-Joseph de Hull et autres. On doit en conclure qu'il est encore beau que, sous les circonstances, notre effectif n'ait pas subi de diminution. Si nous n'avons pas bénéficié longtemps de notre ardeur au recrutement, il nous reste la consolation d'avoir contribué à l'avancement général de la Société, par la création d'autres succursales dans Ottawa.

Il y a la question des radiations. Nous avons eu 109 rayés en 1915. C'est une moyenne de 9 par mois. Si l'on tient compte de l'effectif du conseil, cela fait une moyenne annuelle de radiation de 6 pour cent. Cela compare avantageusement avec la moyenne générale de la Société, qui a été de 9 pour cent à peu près en 1915. En d'autres termes, sur 27,898 membres, l'Exécutif en a perdu 2,751; sur 1,735 membres, au début de 1915, le Conseil No 1 en a perdu 109. Les autres sociétés n'obtiennent pas de meilleurs résultats: chez la plupart les radiations ont été, l'an dernier, de 8, 10, même 12 pour cent. Nous apportons beaucoup de soin à maintenir nos membres en règle. Pour vous donner une idée du travail effectif que nous faisons pour empêcher les radiations, je vous rappellerai qu'en 1906 la moyenne mensuelle des suspensions du conseil était de plus de 100 par mois. Elle a été réduite lentement mais constamment à 70, à 50 et elle n'est aujourd'hui que de 15 par mois. Nous ne négligeons ni notre temps ni notre énergie pour amener tous les membres à payer régulièrement leurs cotisations. Notre travail dans ce sens est rendu ingrat parce que grand nombre de sociétaires, qui pourtant ont le moyen de payer, s'en reposent sur nous pour les tenir en règle. Qu'on leur écrive, qu'on leur téléphone, ou qu'on les rencontre, ils répondent: "Oui, tenez-moi en règle, et je vais régler cela dans deux jours." Jours, semaines et mois se passent ainsi, car ces bonnes gens perdent vite, à cause de leurs occupations nombreuses sans doute, la mémoire. Ou bien encore, comme l'a dit LaFontaine, sur les ailes du temps, leurs promesses s'envolent....

Ce n'est pas une sinécure que de faire la perception, chaque mois, de près de \$3,000 en petits montants de 25 cts et

plus. Il faut délivrer les reçus, recevoir les plaintes de tout le monde, donner explications et renseignements sur mille et mille choses. On dira peut-être que pendant la moitié du mois, ça ne force guère. Il y a quand même de quoi chasser non seulement les mauvaises pensées, mais encore les bonnes. Les rares moments de loisir sont pris par toutes sortes de questions d'administration, de recrutement, de correspondance. Il ne faut pas oublier que l'an dernier, nous avons fait droit à 352 demandes de bénéfices en maladie. Cela fait bien des documents à passer et à repasser, bien des calculs à établir et à reviser, bien des chèques à préparer et à livrer. De plus, le Conseil compte 157 membres au dehors d'Ottawa, dont plusieurs aux Etats-Unis. Il faut leur écrire pour réclamer leurs contributions, et leur écrire encore pour leur retourner leurs livrets. Quand on a ensuite fait la besogne nécessitée par les assemblées, transferts, les changements de bénéficiaires et les décès, je vous assure qu'il ne reste pas de temps à gaspiller.

D'aucuns prétendent peut-être qu'il me reste toujours assez de temps pour courir une élection à l'échevinage et pour m'occuper du Conseil de Ville d'Ottawa. Je n'ai jamais cru et personne n'a jamais avancé qu'il y avait ou pouvait y avoir incompatibilité entre la charge de receveur de l'Union St-Joseph du Canada et la position d'échevin du Quartier By. Placé entre deux bottes de foin, l'âne de Buridan, ne pouvant se décider à préférer l'une à l'autre, s'est laissé mourir de faim. Pour moi, et j'espère que la comparaison ne scandalisera personne, j'avoue franchement que mon amour pour l'Union St-Joseph du Canada est de beaucoup supérieur à mon amour pour les questions municipales. Je sers les intérêts du Conseil Notre-Dame d'Ottawa; et ensuite je sers les intérêts des citoyens de Notre-Dame d'Ottawa au Conseil de Ville. Le seul reproche que l'on peut me faire c'est de profiter du peu d'influence que je puis avoir à l'Hôtel de Ville pour placer des membres de l'Union St-Joseph du Canada et pour les mettre en mesure de payer leurs contributions au Conseil No 1. Etant donné que je suis fidèle à ma première femme, le Conseil No 1, tout en faisant une cour assidue à ma seconde femme, la politique municipale, j'espère que vous me permettrez de pratiquer ce genre de polygamie, qui prouve que mon civisme va de pair avec mon esprit mutualiste.

En fait de recrutement, tout ce que nous avons pu faire, cette année, ça été d'enrôler 93 recrues. C'est un résultat très petit. J'ai bien peur que nous soyons obligés de recourir à la conscription. Mais vous le savez, messieurs, nous luttons contre des circonstances qui rendent le recrutement très difficile. A preuve que notre Conseil a fait mieux que bien d'autres, nous avons reçu une prime de \$25.00 de l'Exécutif, pour le concours de 1915.

Pour équilibrer notre budget, nous avons eu recours à des séances et euechre qui nous ont donné un bénéfice net de \$146.43. Malgré tout le travail que ces séances occasionnent, je crois qu'il faut les continuer parce que c'est une belle source de revenu. En outre, elles contribuent à annoncer la société.

Vous me pardonnez, messieurs, ce rapport un peu diffus, un peu long et un peu personnel. J'ai cru devoir le faire pour vous mettre bien au courant de ce qui se passe. Je remercie le bureau de direction du concours sage et éclairé qu'il m'a prêté durant l'année. Et je vous assure que je suis encore et toujours à votre disposition pour remplir cette charge à laquelle, depuis neuf ans, j'ai consacré tout mon temps et mon énergie.

M. O. Paquette, trésorier, a fait rapport des opérations financières du Conseil, démontrant que la caisse d'administration avait tout juste équilibré son budget durant l'année.

L'assemblée s'est terminée par les élections, sous la présidence de M. M. A. Ménard. Agissaient

comme scrutateurs: MM. R. Bé langer, J.-A. Parisien, O. Chartrand. Tous les mêmes officiers ont été réélus, à l'exception de M. H. Laperrière, censeur, remplacé par M. Frank Robert.

Au jour le jour

Conseil Ste-Anne d'Ottawa.

L'assemblée générale annuelle du Conseil Ste-Anne No 93 a eu lieu dans la salle paroissiale le 17 janvier au soir, sous la présidence de M. A.-E. Paquette. Les rapports des officiers ont convaincu les membres que l'administration avait été, durant l'année, sage et éclairée. Le Conseil n'a eu que 9 radiations, ce qui est une proportion assez minime.

Appelé à porter la parole, M. le Curé J.-A. Myrand a félicité le président de son dévouement à la Société, et a formulé à son endroit des vœux de bonne santé. Puis Monsieur l'abbé s'est déclaré de nouveau un admirateur de l'œuvre de l'Union St-Joseph. Au point de vue paroissial, la Société fait beaucoup de bien. Il a profité de la circonstance pour féliciter les échevins Gaulin et Labelle de leur élection, et pour les engager à travailler dans l'intérêt de la basse-ville et surtout de la paroisse Ste-Anne.

Ont aussi porté la parole MM. R.-H. Parent et Charles Leclerc. Le premier a dit que c'était toujours un plaisir pour lui que de rencontrer des membres de la Société, et il a fait un vigoureux plaidoyer en faveur du Centin Collégial. Le second a trouvé des paroles aimables à l'endroit des officiers du Conseil Ste-Anne, et a insisté sur le rôle social de la mutualité française et catholique. Après quelques paroles de Messieurs Hector Ménard et J.-M. Laframboise, puis des remerciements à l'assemblée de la part des échevins Gaulin et Labelle, les élections ont eu lieu sous la présidence de M. Charles Leclerc. On en trouvera le résultat dans une autre colonne. Le nouveau président, M. M.-A. Ménard, a remercié les membres de l'honneur qui lui était conféré. L'assemblée s'est terminée par un vote de reconnaissance aux officiers sortant de charge et surtout au président A.-E. Paquette, empêché par sa santé compromise, de s'occuper davantage des intérêts du Conseil.

ST-FRANCOIS D'ASSISES

L'assemblée annuelle du Conseil de St-François d'Assises de l'Union St-Joseph du Canada, No 94, a eu lieu le 17 janvier au soir, sous la présidence de M. Jos. Hudon. Celui-ci, dans ses observations, félicita